

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2024\_028**

**Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Serge VÉDRINES, Patrick PES, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 13 septembre 2024

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Considérant que le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont risque de ne pas toujours avoir la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les factures,

Considérant que la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € contractée auprès du Crédit Agricole conclue par délibération DE\_2023\_022 en date du 5 octobre 2023, arrive à échéance le 30 septembre 2024,

Considérant la proposition du Président de renouveler la ligne de trésorerie et de la maintenir à 100 000 euros,

Considérant la proposition du Crédit Agricole :

- Montant : cent mille euros ;
- Durée : 1 an maximum ;
- Taux d'intérêt : Taux variable indexé sur EURIBOR 3 mois instantané flooré + marge de 0.90%, soit 4,37 % au jour de la proposition (2 septembre 2024) ;
- Tirage minimum de 15 000 € par crédit d'office ; remboursement par débit d'office ;
- Paiement des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : 0,20%

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Prend** l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget),

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024  
Date de reception de l'AR: 20/09/2024  
048-200080547-DE\_2024\_028-DE  
A G E D I

**Confère**, en tant que besoin, toutes les délégations utiles au Président pour la mise en place et la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**



**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 20 / 09 / 2024  
et publié ou notifié  
le 24 / 09 / 2024

**Le Président**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024  
Date de reception de l'AR: 20/09/2024  
048-200080547-DE\_2024\_028-DE  
A G E D I